

**RÉCITS ET
ASTUCES
POUR REUSSIR
SA RENTRÉE DU
CP AU CM2**

édition
2024-2025

APPRENDRE À LIRE, QUELLE AVENTURE !

A la PEEP, nous sommes convaincus que les parents sont les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour leurs enfants. Notre but : leur offrir les informations et les contacts dont ils ont besoin pour se forger leur opinion aux moments clefs de la vie scolaire de leurs petits.

Enjeu principal du CP : la lecture. Quand on sait lire, on le fait sans effort. Pourtant, la lecture est un phénomène complexe. A chaque syllabe, le cerveau réalise des connexions neuronales entre la partie en charge du langage et celle en charge de la vue. En CP, les élèves apprennent peu à peu à faire ces liens.

Pas étonnant donc que tous les enfants n'aillent pas au même rythme. Marc, enseigne en CP à Nantes (voir p. 18) et il raconte : les élèves de CP progressent d'abord très lentement, puis plus vite la 2^e moitié de l'année. En juin, ils sont tous capables de déchiffrer et de comprendre ce qu'ils lisent. Mais entre les deux, il y a des paliers et des petites régressions dont il ne faut pas (trop) s'inquiéter.

Même message dans la bouche de Laurence Garcia, orthophoniste en Normandie (voir p. 34) : elle raconte, amusée, les dizaines d'appels qu'elle reçoit à la Toussaint, des parents inquiets car leur enfant confond encore certains sons. "C'est normal, ils sont en train d'apprendre", explique-t-elle. « La lecture au quotidien finit par payer »... Encore faut-il le savoir ! Grâce au réseau de la première communauté de parents d'élèves de France, nous avons récolté des témoignages et des astuces de parents, d'enseignants, et de professionnels de la santé afin que vous ayez toutes les informations pour passer une bonne année.

Bonne rentrée !

La rédaction de la PEEP

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Les nouveautés de la rentrée | p. 5 |
| Une journée à l'école élémentaire | p. 6 |
| Le grand jeu de la lecture | p. 8 |
| Comment préparer sa rentrée ? | p. 10 |
| Qu'apprend-on au CP ? | p. 14 |
| Comment l'école protège-t-elle les enfants ? | p. 20 |
| Comment l'école aide-t-elle les enfants à réussir ? | p. 24 |
| Il est différent, sera-t-il accepté et heureux à l'école ? | p. 26 |
| La PEEP aux côtés des parents d'enfants différents | p. 28 |
| Que faire à la maison, pour que son enfant s'épanouisse à l'école ? | p. 30 |
| Que faire en cas de problème avec l'école ou l'enseignant ? | p. 36 |
| Quels sont les droits d'un parent d'élève ? | p. 38 |
| <i>Contacts utiles</i> | p. 42 |
| <i>Lexique</i> | p. 43 |

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

27 % des élèves entrent en 6^e avec une maîtrise insuffisante en français, et 32 % en mathématiques. Ces chiffres, alarmants, sont ceux cités par la ministre de l'Éducation nationale dans la circulaire de rentrée pour 2024-2025, intitulée « Ne laisser aucun élève au bord du chemin ».

Comme il est précisé dans cette circulaire « Seule la pratique quotidienne, soutenue et systématique, à chaque niveau de l'école élémentaire, de la lecture et de l'écriture de lettres, de mots, puis de phrases et enfin de textes d'une longueur croissante, peut permettre de réduire les écarts scolaires et les inégalités qui leur sont attachés. »

L'acquisition des savoirs fondamentaux à l'école primaire est donc une priorité qui sera encore renforcée. Des évaluations nationales seront déployées en début d'année pour chaque niveau scolaire, ce qui donnera aux professeurs des repères pédagogiques afin d'éviter que les difficultés ne s'installent.

Pour atteindre ces objectifs de maîtrise des savoirs fondamentaux, au cycle 2 (CP, CE1 et CE2), **de nouveaux programmes en français et en mathématiques sont mis en place à la rentrée**. Ils précisent, pour chacune des 3 années du cycle, les « attendus », autrement dit ce que l'élève est censé avoir acquis.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture constitue le cœur de l'enseignement du français. Toutes les composantes de l'enseignement du français (la lecture, l'écriture, l'oral, le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe) contribuent à l'acquisition et à l'enrichissement de la langue.

En mathématiques, la priorité du cycle 2 est l'acquisition de connaissances et de savoir-faire sur la numération, le calcul et la résolution de problèmes arithmétiques. Afin de s'assurer de l'acquisition des automatismes attendus par tous les élèves, des séances quotidiennes de calcul mental sont proposées tout au long du cycle 2.

Au cycle 3 (cycle qui comprend le CM1, puis le CM2, et qui s'achève en 6^e), les objectifs sont doubles : d'une part consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux qui ont été engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs ; et, d'autre part, permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en assurant une continuité et une progressivité entre les trois années du cycle.

UNE JOURNÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



En bus, à pieds, avec leurs parents ou avec la nounou, tous les enfants arrivent à l'école bien à l'heure le matin



Quand la sonnerie retentit, les élèves se mettent en rang en attendant leur enseignant



Tous les matins, la classe commence toujours par l'appel : l'enseignant note qui est absent. Ce matin, on fait du français



Il y a une première récréation le matin, qui dure entre 10 minutes et un quart d'heure et se termine par une sonnerie



Les élèves retournent en classe pour les mathématiques

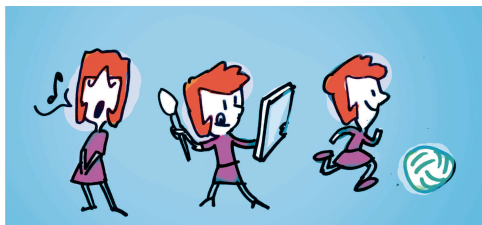


Le midi, les élèves vont à la cantine, ou bien déjeunent à la maison



Après la récréation du midi, tous les élèves retournent en classe

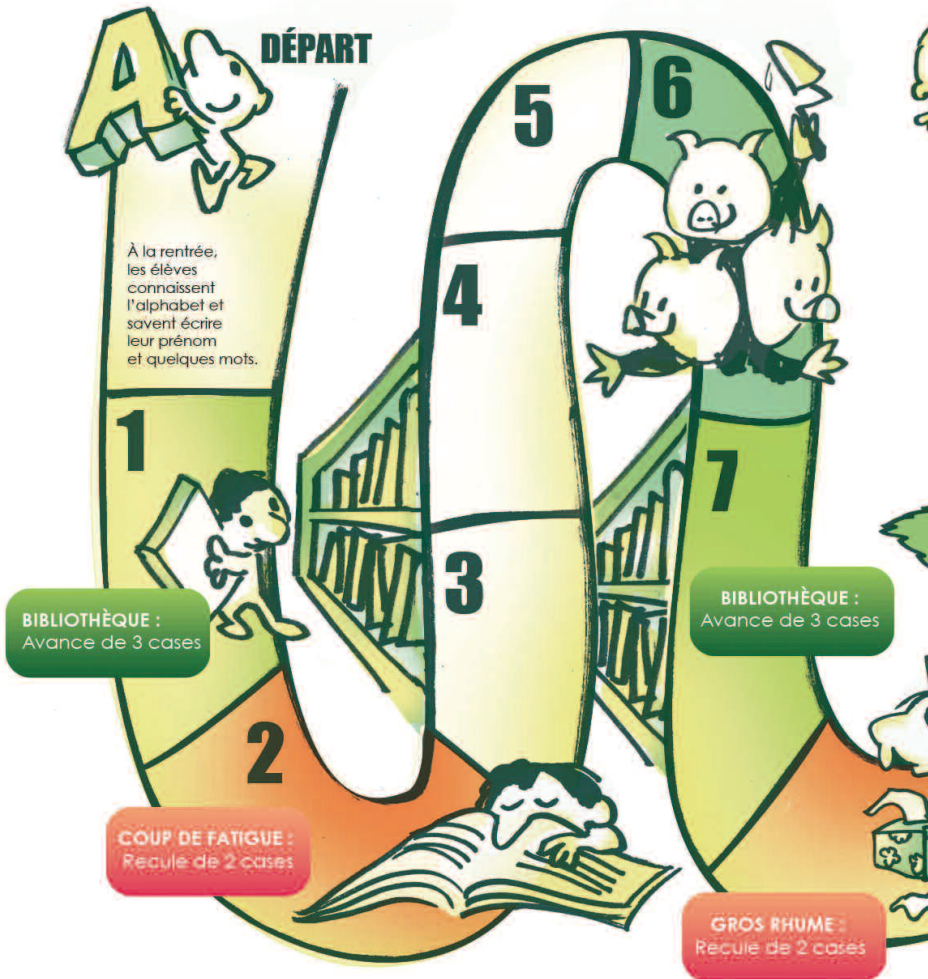
Après la classe, différents temps sont possibles : garderie/récréation, étude surveillée ou dirigée, ou bien encore activités périscolaires : les enfants font du sport, des activités artistiques, culturelles ou scientifiques avec des animateurs *



* Dans certaines communes, les temps d'activités périscolaires sont le midi ou regroupés deux jours par semaine. L'offre d'activités est très variable d'une commune à l'autre. A noter : depuis l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des communes sont revenues à la semaine de 4 jours.

LE GRAND JEU DE LA LECTURE

TU BU
LES B ET
Passe u
d'un



ITES ENCORE SUR
LES D, COURAGE !
n four, puis avance
coup de 3 cases.

BDD
BB



TU LIS UNE HISTOIRE
À TA PETITE SŒUR :
Avance de 2 cases

BRAVO !
En fin de CP, tu sais déchiffrer
et comprendre ce que tu lis



ARRIVÉE

COMMENT PRÉPARER SA RENTRÉE

Inscriptions, achats de rentrée, choix du mode de garde... Avant la rentrée, la liste des tâches à accomplir est longue, mais avec un peu d'astuce, tout le monde finit par y arriver.

A FAIRE AVANT LA RENTRÉE

Vacciner son enfant

Le carnet de vaccinations est demandé au moment de l'inscription : il doit être à jour. Aux 3 vaccins déjà obligatoires (diphthérie, tétanos, poliomyélite) se sont ajoutées depuis le 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre le méningocoque de type C, le pneumocoque, l'hépatite B ainsi que contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et la bactérie *Haemophilus influenzae* de type b.

Inscrire son enfant à l'école, à la restauration scolaire, au centre de loisirs, aux activités périscolaires

Si l'enfant était déjà inscrit à l'école maternelle, il est en général inscrit d'office à l'école élémentaire du secteur, mais cela n'est pas tou-

jours le cas. Il faut se renseigner auprès de la mairie.

Si c'est sa première inscription, elle se fait à la mairie en général au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Mais les dates peuvent varier d'une commune à l'autre. La mairie remet alors un certificat aux parents, qu'ils apportent à la direction de l'école avant la rentrée. Une fois qu'un enfant est inscrit dans un établissement, il peut y effectuer toute sa scolarité et s'il ne change pas d'école, les parents n'ont pas besoin de renouveler l'inscription tous les ans. Pour tout changement (changement d'école après la maternelle, dérogation pour inscrire un enfant dans une autre école que celle du secteur), les parents s'adressent à la mairie. Les inscriptions à la cantine

ou au centre de loisirs ont aussi lieu au mois de juin dans la plupart des communes.

Pour les ateliers périscolaires, les inscriptions interviennent à la rentrée : les enfants ont parfois le choix entre plusieurs activités, non obligatoires. La mairie communique les infos en amont, par courrier ou par son site web.

Comment fonctionne le ramassage scolaire ?

Les parents inscrivent leurs enfants au mois de juin auprès de la Région, qui organise le service du ramassage scolaire. Les tarifs varient selon les territoires et parfois selon l'âge de l'enfant.

En élémentaire, dans certaines communes, les parents devront accompagner leur enfant jusqu'à ce qu'il monte dans le car.

RÉE ?

L'ASTUCE

LE CHOIX DES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES PREND DU TEMPS !

« Pour les inscriptions aux activités extra-scolaires, je m'y suis prise dès le mois de juin. Ca n'a pas été facile de définir ce qu'il voulait faire. J'ai dû beaucoup discuter avec lui, lui poser des questions, pour savoir s'il s'imaginait faire du tennis ou de la natation par exemple. Ensuite, il a fallu trouver une association, un club, compatible avec mes horaires, car je travaille à plein temps et c'était une autre paire de manches. »

DAPHNÉ, PARIS

LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

« Notre objectif était que les parents d'élèves soient des interlocuteurs à part entière de l'établissement. Nous avons, par exemple, obtenu de pouvoir signaler les absences des enfants par email. Cela semble bête, mais c'est un gain de temps considérable pour les parents. »

ANNE-FLORE, PEEP AIX-EN-PROVENCE

LES PARENTS

RECUEILLIR LES INFOS QU'ON NE TROUVE PAS EN LIGNE

« Pour les activités extra-scolaires, j'ai téléphoné en avance (avril) aux associations. J'ai bien fait : les petits détails qui changent la vie, comme une navette entre le centre de loisirs et le terrain de foot, ne sont pas décrites sur leurs sites internet. J'ai fait le tour des parents de copains susceptibles de choisir les mêmes activités pour me positionner sur les mêmes créneaux horaires et organiser du covoiturage. L'organisation de la fête de l'école (dès mars !), les anniversaires des copains sont de bonnes occasions pour discuter avec d'autres parents pour s'organiser ensemble. »

AURÉLIE, IGNY

L'ASTUCE

FAIRE LES CHOIX D'ACTIVITÉ AVANT LE JOUR DES INSCRIPTIONS

« Le jour de la rentrée, c'était un peu la foire d'empoigne, même si les CP ont été traités à part. Heureusement que nous avons anticipé les activités périscolaires en lui présentant les ateliers qui étaient proposés pour qu'il fasse son choix. Au final, il a quand même pu s'inscrire à 2 ateliers sur 3 qu'il avait sélectionnés. Nous avons pu changer le 3^e en cours d'année, sans que cela ne pose de problème. »

VALÉRIE, PARIS

QUE FAUT-IL PRÉVOIR POUR LES COURSES DE RENTRÉE ?

A l'école, la liste des fournitures est un véritable sujet de négociation entre les parents et l'équipe éducative : la liste est d'abord examinée en conseil des maîtres avant d'être soumise au conseil d'école où les représentants des parents d'élèves siègent et peuvent voter. Objectif : exiger le moins de dépenses possible des parents.

Dans certaines écoles, la PEEP propose des bourses aux fournitures ou bien des achats groupés (voir encadré « La PEEP du côté des parents », page ci-contre).

Autre possibilité, se rendre sur des sites internet spécialisés. Par exemple [Scoléo.fr](#), qui livre à domicile et en colis individuel la liste des fournitures scolaires conforme à la demande des enseignants et au tarif des grandes surfaces.

A savoir : à la rentrée 2023-2024, l'allocation de rentrée scolaire s'élèvera à 389,09 euros pour chaque enfant de 6 à 10 ans, sous conditions de ressources.

POUR LA GARDE : LES SITES UTILES

www.troctagarde.com : c'est une maman PEEP qui est à l'origine de ce site qui permet d'organiser les gardes, les conduites et les sorties d'école entre parents d'une même classe ou école, ou entre parents qui se connaissent. Il permet de s'échanger des services.

www.monenfant.fr : le site dépend de la Caisse d'Allocations Familiales et détaille les modes de garde

www.bebe-nounou.com : un site pour trouver une nounou, avec des utilisateurs certifiés.

www.gensdeconfiance.fr : un site d'annonces fonctionnant par recommandations.

ET SI UN ENFANT EST MALADE, L'ÉCOLE LE GARDE-T-ELLE ?

Si un enfant tombe malade à l'école (fièvre, vomissements, ou autre symptôme de ce type), ses parents sont prévenus et doivent venir le chercher car l'établissement n'est pas autorisé à donner des médicaments. Ses pa-

rents peuvent tous les deux bénéficier de trois jours de congé "enfant malade" ou bien d'un "congé présence parentale" en cas de pathologie de plus longue durée.

SI SON ENSEIGNANT EST ABSENT, L'ENFANT EST-IL ACCUEILLI À L'ÉCOLE ?

Oui. Si l'enseignant a prévenu de son absence, il peut être remplacé. Sinon, l'école prévient les parents et leur laisse la possibilité de garder leur enfant à la maison ou bien de le laisser à l'école où il sera accueilli dans une autre classe que la sienne.

SI SON ENSEIGNANT EST EN GRÈVE, L'ENFANT EST-IL ACCUEILLI À L'ÉCOLE ?

En cas de grève, l'école accueille les enfants si le taux de grévistes est inférieur à 25 %. Les enfants sont alors répartis dans les classes en fonction du nombre d'enseignants présents. Au-dessus de 25 % de grévistes, c'est la mairie qui prend le relais et organise l'accueil (SMA - service minimum d'accueil).

À SAVOIR

COMMENT BIEN CHOISIR SON CARTABLE ?

Pas trop lourd. A l'école élémentaire, les enfants sont en pleine croissance : leur colonne vertébrale ne sera ossifiée qu'à 14 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons. L'Education Nationale recommande un poids du cartable rempli qui n'exécède pas 10% du poids de l'enfant. Des sangles larges et pas trop longues permettront de mieux répartir le poids sur son dos. Dans beaucoup d'écoles, le cartable à roulette est interdit. En plus, il est souvent plus lourd ce qui est gênant quand l'enfant doit le porter à la main pour monter des escaliers. Le sac en bandoulière est à proscrire aussi car il provoque un déséquilibre.

Du solide. Le cartable sera maltraité, jeté par terre, piétiné, sans ménagement... Pour ne pas avoir à le changer tous les ans, voire en cours d'année, la solidité est essentielle : coutures, renforts dans les angles. Les scratches sont à éviter, car ils s'abiment vite. Certains cartables disposent de bandes réfléchissantes intégrées, utiles en hiver, quand le jour se lève tard et que la nuit arrive vite. Les pays nordiques font très attention à la visibilité des enfants et utilisent beaucoup les bandes réfléchissantes sur les vêtements et le matériel des écoliers.

L'ASTUCE

NÉGOCIER AVEC SES ENFANTS AVANT LES COURSES DE RENTRÉE

« Faire les courses de rentrée avec les enfants, ça peut être la ruine !

Mon fils voulait que j'achète des cahiers de marque, les stylos les plus chers... Alors, j'ai tranché. Il a pu choisir son cartable et son cahier de texte ; pour le reste, j'ai choisi à l'économie. »

CLAIRE, PARIS

LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

A Val-Drouette, les parents récupèrent les fournitures scolaires de leurs enfants au mois de juin, grâce à un achat mutualisé organisé par la PEEP ; ils font ainsi 25 % d'économies en moyenne. Cette initiative mobilise 15 bénévoles, et prend 6 mois.

Si vous souhaitez organiser la même chose dans votre établissement, n'hésitez pas, la PEEP vous y aidera.

QU'APPREND-ON AU CP ?

En entrant en CP, les enfants ne peuvent pas l'ignorer, ils vont apprendre à lire et à compter (de nouveaux programmes sont mis en place à la rentrée !). Mais pas seulement: classes vertes, sécurité routière, sensibilisation à la citoyenneté. Les missions de l'école élémentaire sont très nombreuses.

LE CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

En CP et CE1, le gros morceau, c'est le français : en moyenne deux heures tous les jours. En classe, les enseignants font alterner la lecture et l'écriture car ces deux apprentissages se renforcent mutuellement. Au programme, compréhension de textes lus, graphie, dictées de mots et poésies. Tous les enfants progressent à leur rythme. La grammaire et la conjugaison commencent en CE1.

Les mathématiques sont aussi un élément essentiel du programme : une heure par jour pour écrire les nombres, réaliser des opérations simples avec des petites quantités pour résoudre des problèmes.

Voilà pour les objectifs prioritaires du CP et du CE1.

Mais en CP, on fait aussi du sport : c'est par exemple à l'école qu'il revient d'apprendre aux enfants à nager. Mais ils font aussi de

l'escalade ou des jeux de raquettes, en fonction des équipements à disposition. Les élèves découvrent aussi l'anglais, à l'écrit et à l'oral, ils apprennent à se servir d'un ordinateur et s'éveillent à l'histoire des arts.

A partir du CE2, la part du français diminue dans l'emploi du temps des élèves, ils découvriront alors l'histoire et la géographie et des premiers enseignements scien-

LA VIE EN COLLECTIVITÉ, LA CITOYENNETÉ

L'éducation à la santé, à la sécurité routière, à la solidarité, au respect de l'environnement et au respect

de la différence font partie de la formation des élèves, qui sont aussi de jeunes citoyens. Les élèves décou-

vent ainsi certains sujets d'actualité et les grands enjeux nationaux et internationaux.

L'ASTUCE

CONSULTER SERT AUSSI À SE RASSURER

« En CE1, il a eu quelques problèmes avec l'orthographe : mon fils n'a pas eu de déclin par rapport à l'orthographe. Il faisait de nombreuses fautes et perdait confiance les jours de dictée. Pensant qu'il pouvait s'agir d'un problème important (dysorthographe), il a fait un bilan chez l'orthophoniste qui n'a révélé aucune difficulté et a beaucoup contribué à le rassurer. Il gère de mieux en mieux ce point et fait maintenant peu de fautes. »

DAPHNÉ, PARIS

LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

Organiser des sessions de sensibilisation à la sécurité routière dans l'école de votre enfant vous semble intéressant? Avec la PEEP, c'est facile. La PEEP est partenaire de la Direction interministérielle à la sécurité routière. Elle a aussi un accord avec la SNCF pour sensibiliser les CM1 et CM2 au civisme dans les trains et à la prudence autour des voies. Si vous souhaitez en savoir plus, rapprochez-vous de la fédération.

LE RÉCIT

SUIVRE LES PROGRÈS DE SON ENFANT

« L'apprentissage se fait par paliers : typiquement le déchiffrage des mots ne s'est pas passé de manière progressive, mais d'un « seul coup ». Ce déclin est arrivé, pour nos 3 fils, à des moments différents de l'année (octobre, décembre et janvier) alors qu'ils étaient dans les mêmes conditions (même professeur et outils pédagogiques, même attention des parents...). La maturité de l'enfant a eu apparemment un rôle prépondérant. »

FABRICE, CHÂTENAY-MALABRY

À SAVOIR

LIAISON AVEC LA 6^E

L'école élémentaire est constituée de deux cycles : le cycle 2, dit des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2, et le cycle 3, qui comprend le CM1 et le CM2... ainsi que la classe de 6^e. La mise en œuvre de ce cycle 3, dit de consolidation, d'une durée de 3 ans, comme tous les nouveaux cycles, doit aider à une meilleure transition entre l'école et le collège.

LES DEVOIRS

En théorie, jusqu'en CM2, le travail à la maison se limite à des exercices à l'oral ou à des leçons à apprendre : toutes les activités écrites ont lieu en classe. En réalité, cela varie d'un enseignant à l'autre.

En CP, les enseignants misent sur la régularité et la répétition : tous les soirs quelques lignes de lecture pour bien retenir la leçon du jour. Faire des devoirs le soir, même 10 minutes seulement, prépare les enfants à travailler régulièrement. Le cahier de texte où sont écrits les exercices leur donne les premières bases de l'organisation. Tout cela leur sera très utile pour la suite.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Elles ne sont pas obligatoires et peuvent être payantes. Les parents peuvent aller chercher les enfants avant. En revanche, si un enfant est inscrit, il s'engage à être présent. Le contenu des ateliers quant à lui varie énormément d'une com-

mune à l'autre. Il dépend du tissu associatif local et des personnels dont dispose la ville : parfois les enfants ont le choix entre plusieurs activités. Dans les zones rurales par exemple, les activités proposées auront plus souvent un lien avec la connaissance de l'environnement, du patrimoine régional.

Les activités proposées peuvent être sportives, artistiques, culturelles... L'organisation du temps périscolaire s'inscrit dans le Projet Educatif Territorial (PEDT). Les inscriptions et les renseignements sont à prendre auprès de la mairie.

LES SORTIES SCOLAIRES

Les sorties scolaires peuvent durer quelques heures ou quelques jours, et sont des moments de découverte très riches pour les élèves : ils sont étonnés, dépaysés, sans parler du plaisir de dormir avec leurs copains.

Les activités organisées complètent le programme : visite de musée ou d'écomusée, balade dans la nature, visite de ferme... Les enseignants y proposent des activités d'observation, des

expériences : des méthodes différentes de celles qu'ils utilisent en classe.

Les séjours scolaires ou classes de découvertes sont préparés en amont et sur place, les élèves mettent en application leurs connaissances, récoltent des informations, prennent des notes. Ils peuvent aussi réaliser des photos, enregistrer des vidéos... Au retour, ils utilisent souvent toute cette matière pour en tirer des connaissances.

LES ÉCRANS, LE NUMÉRIQUE

Apprendre à envoyer un email, se documenter sur internet, utiliser un ordinateur et adopter une attitude responsable sur la toile font partie des enseignements du socle commun dans le cadre de l'usage des nouvelles technologies.

Pour en savoir plus sur la place des écrans dans les apprentissages à l'école, reportez-vous à notre [dossier spécial](#) paru dans *La Voix des Parents* n° 451 (janvier 2024).



LE RÉCIT

UNE CLASSE VERTE, ÇA SOUDE UN GROUPE

« J'ai organisé une classe verte près de La Rochelle avec mes CP : c'est en plein territoire de la fée Mélusine. Avant le séjour, nous avons travaillé sur ces contes, alors sur place ils étaient très réceptifs. Nous avons aussi ramassé des noix et des plantes pour faire des herbiers. Au retour, ma classe n'était plus la même : je les sentais beaucoup plus soudés. Ils me faisaient plus confiance et ils se faisaient plus confiance aussi entre eux : ils sont devenus un vrai collectif. »

SAMUEL, ENSEIGNANT À CRÉTEIL

À SAVOIR

« LES LEÇONS PERMETTENT DE FAIRE LE LIEN AVEC LA FAMILLE »

« Les devoirs sont interdits. Mais nous pouvons donner des leçons aux enfants, et c'est très important.

Les élèves ont tous les jours un petit peu de lecture : j'ai 27 élèves dans ma classe, alors je ne peux pas tous les faire lire chaque jour. Les leçons permettent de faire le lien avec la famille, les élèves se sentent grandir aux yeux de leurs parents. »

MARC, ENSEIGNANT À NANTES

LE RÉCIT

L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE AVEC MARC, ENSEIGNANT EN CP À NANTES



Marc observe avec toujours plus de joie les enfants apprendre à lire années après années. Il nous révèle ici quelques-unes de ses astuces pour faire progresser ses enfants.

« Tous les ans à la réunion de

rentrée, les parents me posent les mêmes questions : “Comment vont-ils progresser ?” “Sauront-ils lire avant Noël ?”

Il n’y a pas de règle. Il y a simplement un moment dans l’année où les parents auront le sentiment qu’il y a eu un déclic : c’est le moment où tous les éléments s’agencent.

Un dernier blocage tombe et tout le travail réalisé par l’enfant jusque-là se révèle : il arrive à déchiffrer et comprendre ce qu’il lit.

DÉCHIFFRER

Je travaille avec les élèves la reconnaissance des mots. On utilise le B-A BA et ils mémorisent aussi certains petits mots de liaison. La reconnaissance des mots, des phonèmes, passe d’abord par l’oral.

Avec une comptine, ou bien des images, je leur fais découvrir des mots avec un son récurrent. Le A par exemple: “chocolat”, “maman”, “chat”, les élèves lèvent le doigt pour me proposer des mots. Ensuite, j’écris les mots au tableau et on repère le “graphème”.

LE RÉCIT

COMPRENDRE

Je réalise des séquences de 3 semaines autour d'un conte : "Les trois petits cochons", par exemple.

La première semaine, je lis le conte, en leur donnant pour consigne de faire le film dans leur tête.

Je leur demande ensuite de reformuler l'histoire, puis de faire un résumé du conte : ils doivent comprendre ce qui est implicite.

Quand ils ont bien le conte en tête, je les "piège" : je leur lis un résumé avec des erreurs qu'ils doivent repérer, ou bien j'ajoute une séquence nouvelle en leur demandant à quel endroit ils la placeraient. Par exemple, j'imagine un dialogue entre un petit cochon et le marchand de paille et je leur demande "à quel moment de l'histoire pourrions-nous rajouter ce passage ?"

Plus difficile encore, je peux leur demander de me raconter l'histoire, mais du point de vue d'un autre personnage : "que dirait le loup, de toute cette histoire ?"

SE CULTIVER

A 6 ans, un enfant n'a pas forcément envie d'apprendre à lire ! Certains ne savent pas du tout à quoi ça sert ! Il y a de gros écarts selon les milieux sociaux d'où sont issus les élèves, alors je leur fais repérer la place de l'écrit dans la vie quotidienne : ce sont des histoires, des moyens de communication, un moyen de mémoriser des choses... Tous ces exemples leur donnent envie d'apprendre à lire. Et puis je tente de leur donner goût à la littérature, avec les contes traditionnels que j'aime tant.

ÉCRIRE

Pour leur apprendre à encoder, je leur dicte des syllabes, puis des mots. A partir du milieu de l'année (cela dépend des classes), je commence à leur dicter des petites phrases. Je leur propose aussi d'inventer des phrases selon des contraintes : ils me dictent ce qu'ils imaginent. On part pour cela d'une image à décrire, puis d'une série d'images à mettre en relation pour créer un petit récit. »

COMMENT L'ÉCOLE PROTÈGE-T-ELLE ?

A l'école, on court, on apprend et on rigole, en toute insouciance. Pourquoi ? Parce que tout est prévu pour répondre aux éventuels problèmes, dans le calme et la sérénité.

COMMENT SONT-ILS SURVEILLÉS PENDANT LA CLASSE ET LA RÉCRÉ ?

Depuis l'accueil en classe le matin, jusqu'à ce que les enfants retrouvent leurs parents ou qu'ils soient pris en charge par la restauration scolaire ou la garderie, les élèves sont surveillés. Pour la récréation, le conseil des maîtres* détermine les détails de la surveillance, selon la configuration de la cour, afin qu'aucun recoin n'échappe aux enseignants. Les parents peuvent s'inquiéter de ce qu'ils entendent dans l'actualité sur les jeux dangereux et les phénomènes de harcèlement – ils sont en réalité très rares.

Mais il peut arriver que des groupes d'enfants (plutôt des garçons) développent des comportements à risque en s'adonnant à des jeux

dangereux : jeu du foulard, jeux d'agression. L'école et les enseignants, sont très attentifs à ces pratiques et mettent tout en œuvre pour les détecter et les éviter. L'Éducation nationale leur recommande de favoriser le dialogue avec les élèves et de bien informer les parents sur ces risques.

Pour s'informer respectivement sur les jeux dangereux et le harcèlement, deux sites internet à consulter : <https://eduscol.education.fr/1016/prevenir-les-jeux-dangereux-et-les-pratiques-violentes-l-ecole> et education.gouv.fr/non-au-harcèlement.

QUI LES SURVEILLE HORS DU TEMPS SCOLAIRE ?

A-t-il bien mangé à la restauration scolaire ? Inutile de le demander à l'ensei-

gnant : il n'en sait rien. Les enfants se rendent à la restauration scolaire avec le personnel de la mairie. Si l'un d'entre eux mange anormalement peu, il préviendra la direction de l'école qui en informera ses parents. Si la restauration scolaire n'est pas dans l'établissement, les personnels de la mairie sont chargés d'encadrer le trajet entre l'école et le restaurant scolaire.

Comme la restauration scolaire, toutes les activités périscolaires (garderie, temps d'étude, ateliers) se déroulent sous la responsabilité de la Mairie. Elle se charge aussi d'assurer la sécurité sur la voie publique (stationnement, circulation devant l'école).

Le ramassage scolaire est assuré par la Région qui a la responsabilité des enfants lors du transport.

-ELLE LES ENFANTS ?



LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire pour les activités scolaires, mais elle est souvent requise pour les activités facultatives (sorties scolaires), les trajets et les activités extrascolaires. La Peep s'est associée avec Carrefour Assurances pour proposer un contrat d'assurance scolaire et extrascolaire complet. Informations et souscription en ligne : peepasso.assurance.carrefour.fr.

Assurance scolaire
Je protège mon enfant !

12 000 € par an de garantie pour la rentrée scolaire +10 % de remise supplémentaire pour tout adhérent PEEP

Assurance Scolaire et Extrascolaire
Être vraiment là, c'est protéger votre enfant à l'école et au quotidien pendant ses activités.

UNE SOUSCRIPTION EN LIGNE EN 5 MIN

VOUS ATTENDREZ UN NOUVEAU CONTRAT ?
RÉCLAMER VOTRE PÉPÉ

LA PROTECTION

*Offre valable pour toute nouvelle souscription du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 chez un contrat d'assurance scolaire. Les autres offres comprennent une indemnité de 10 000 € maximum en cas d'accident de l'école et de 5 000 € maximum en cas d'accident extrascolaire. Le montant des prestations est plafonné à 100 000 €. Les prestations sont soumises à la franchise de 100 €. Les prestations sont soumises à la franchise de 100 €. Les prestations sont soumises à la franchise de 100 €. Les prestations sont soumises à la franchise de 100 €.

À SAVOIR

Pour se préparer à un éventuel incendie, plusieurs exercices sont effectués tous les ans, pour évacuer l'école en un minimum de temps. Toute l'équipe enseignante connaît le plan d'évacuation, qui est affiché dans l'école.

S'INFORMER

Pour en savoir plus sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, reportez-vous à notre guide spécial « Harcèlement scolaire, informer, prévenir et accompagner », édition 2024, consultable ICI.

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

*Informé,
prévenir,
accompagner*

LA PEEP

MANGENT-ILS BIEN AU RESTAURANT SCOLAIRE ?

« Avec ma coéquipière PEEP, nous avons testé la restauration scolaire pour pouvoir mieux répondre aux éventuelles questions des parents », témoigne Vanessa, parent PEEP à Ozoir la Ferrière. De fait, le sujet intéresse de nombreux parents. Les mairies n'ont pas l'obligation de proposer un service de restauration scolaire. Mais quand il existe, les restaurants scolaires sont gérés avec 2 objectifs : hygiène et équilibre. Les menus sont affichés toutes les semaines devant l'école, pour informer les parents.

En cas d'allergie, la restauration scolaire ne prévoira pas de menu spécial si aucun Projet d'Accueil Individualisé* (PAI) n'est établi. Même en cas de PAI, il est recommandé de prévenir les personnels. S'ils préfèrent, les parents peuvent fournir le repas de leur enfant, qu'il mangera au restaurant scolaire avec les autres.

COMMENT SONT ENCADRÉES LES SORTIES SCOLAIRES ?

La réponse ressemble à

l'énoncé d'un problème de maths, car tout dépend du nombre d'enfants qui participent à la sortie. Voici les données : pour toute sortie, compter un minimum de 2 adultes. Sauf si la durée de la sortie ne dépasse pas la demi-journée. L'enseignant peut alors se rendre seul avec sa classe dans un lieu proche de l'école (gymnase, bibliothèque etc.) à pied ou bien en car.

Au-delà de 30 élèves, les consignes prévoient 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves. Si la sortie se déroule sur plusieurs jours et que les élèves dorment sur place, il y aura 2 adultes accompagnants et un adulte supplémentaire tous les 10 élèves. Parmi les adultes, il y a obligatoirement l'enseignant de la classe. Les autres seront des enseignants, des parents, des animateurs ou des bénévoles autorisés à accompagner la classe par la direction de l'école.

QUELLE SURVEILLANCE À LA PISCINE ?

La natation est obligatoire à l'école élémentaire : savoir-nager fait partie du socle

commun des connaissances. Pendant les séances, un maître-nageur sauveteur diplômé est entièrement dédié à la sécurité des enfants. Il ne peut pas assurer de mission pédagogique en même temps : il est là pour vérifier les conditions réglementaires de la séance et pour assurer les premiers secours. Les élèves n'ont pas accès au bassin s'il n'est pas présent.

LES ENFANTS ET INTERNET

Comment réagir face à l'attirance des enfants pour les écrans ? Les parents sont confrontés à la question de plus en plus tôt. Serge Tisseron propose la règle du 3-6-9-12, reprise par plusieurs associations de pédiatrie : pas d'écran avant 3 ans, pas de jeux vidéo avant 6 ans, pas d'internet seul avant 9 ans et pas de réseaux sociaux avant 12 ans. A l'école, aucun élève ne peut utiliser internet sans être accompagné d'un adulte. Ensuite, chaque établissement dispose d'une charte du bon usage des réseaux et d'internet, validée en conseil d'école. Pour en savoir plus, consultez le site www.internetsanscrainte.fr.

LES PARENTS

MAMAN D'ÉLÈVE, J'AI ACCOMPAGNÉ UNE SORTIE SCOLAIRE

Balade en forêt pour observer les traces des animaux, rencontre avec un garde-forestier, et restitution des apprentissages avec des animateurs... Accompagner la classe des CP en sortie était un moment fantastique. On voit rarement les enfants interagir avec leurs camarades. Ils sont surpris, s'amuse d'un rien... Je recommencerai ! Nous nous y sommes rendus en car. La maîtresse nous a donné des consignes de sécurité : les enfants doivent toujours être en rang deux par deux et les accompagnateurs se mettent entre eux et la roue. Ensuite, à chaque intersection, un parent anticipe et bloque la circulation des voitures. Ces déplacements demandent énormément de concentration ! Dans le car, les parents et la maîtresse se sont répartis pour surveil-



ler tous les enfants. Petit bémol : nous n'avons pas de groupe défini sous notre responsabilité. Résultat : deux enfants qui n'arrivaient pas à se détacher ne sont pas descendus du car quand on est arrivé sur les lieux, il a fallu remonter pour qu'ils nous rejoignent. Cela a duré 2 minutes, mais cela a suffi pour qu'ils s'inquiètent. Epuisée à la fin de la journée, j'ai réalisé qu'être enseignant, c'est un métier épuisant !
AGNÈS, MAISON-LAFITTE

COMMENT L'ÉCOLE AIDE-T-ELLE

Réussir, ce n'est pas seulement atteindre les objectifs fixés par l'école et avoir de bonnes notes, c'est aussi être bien dans sa peau, avoir des copains, prendre confiance en soi...

COMMENT LA RÉUSSITE DES ENFANTS EST-ELLE ÉVALUÉE ?

« Aider chaque élève à progresser selon ses moyens » : voilà le rôle des évaluations d'après les textes officiels. Pour cela, les enseignants sont assez libres. En témoigne Samuel, instituteur à Créteil : « J'évalue les élèves avec des outils différents en fonction des exercices : avec des notes, ou des codes couleurs pour les exercices de grammaire ou de mathématiques. Par contre, quand ils écrivent des petits textes, je fonctionne avec des validations de compétences : l'intérêt dans ce cas est la cohérence du récit, la créativité : ce sont des enjeux littéraires. »

Après avoir entendu parents et professeurs, la PEEP recommande ici de discuter

de ces évaluations avec les enseignants ; et surtout de considérer qu'il s'agit d'une évaluation temporaire d'un savoir-faire précis et non d'un jugement définitif porté sur l'enfant lui-même.

UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Pour Samuel, enseignant à Créteil, c'est presque un sacerdoce : « tous les ans, j'emmène ma classe à la bibliothèque. Tous n'ont pas de livres à la maison. Parfois, quelques années après, je retrouve d'anciens élèves qui flânent parmi les rayons. Quand je les vois, je me dis que tout cela n'est pas vain. » L'école est là pour éveiller la curiosité des élèves, développer leur goût et leur esprit critique, grâce à des activités et sorties culturelles.

REDOUBLEMENT

Si on préférera un accompagnement individualisé et adapté aux difficultés de l'élève, le redoublement peut être décidé par le conseil des maîtres (décret n° 2024-228 du 16 mars 2024). Les parents ont 15 jours pour faire appel.

ACCOMPAGNEMENT

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont à destination de tous les élèves : remédiation à approfondissement des apprentissages. Si un élève a des difficultés, il peut bénéficier, avec l'accord de ses parents, d'un soutien lors de ces APC. En CM2, les élèves peuvent aussi suivre des stages de réussite pendant les vacances scolaires.

LES ENFANTS À RÉUSSIR ?

LE RÉCIT

FAIRE ENTENDRE SA VOIX !

« Ma fille a sauté la grande section de maternelle. Nous étions pour, car ma fille était lectrice depuis ses 4 ans. Mais l'enseignante, qui débutait dans la profession, était contre. Nous avons fait un recours et la directrice a reçu ma fille. Elle a conclu qu'elle avait « 2 ans d'avance ».

Notre recours a été accepté.

L'enseignante de CP, plus expérimentée a su accompagner notre fille.

Heureusement, car avoir 5 ans en CP n'est pas évident tous les jours. »

ISABELLE, COURBEVOIE

LES PARENTS

« J'AI FAIT BANNIR LES ÉVALUATIONS DÉMOTIVANTES POUR MON ENFANT DYSLEXIQUE »

« Mon fils est dyslexique. J'ai dû me battre, mais désormais, il a un peu moins de devoirs que les autres. Pendant les contrôles de maths, il a les tables de multiplication sur son bureau. J'ai fait bannir de ses cahiers les termes comme "médiocre". Dès qu'il réussit un exercice, il y a un grand "bravo" dans la marge. Cela l'encourage pour progresser. »

LAURENCE, TOURETTES-SUR-LOUP

LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

Parce que l'on sait que le niveau culturel des enfants est décisif dans leur réussite, les associations de la communauté PEEP multiplient les concours pour donner envie aux enfants de s'intéresser aux arts. Ainsi, tous les ans, la PEEP organise un concours national de dessin, destiné aux enfants de la maternelle au CM2. La PEEP organise également chaque année un concours à destination des jeunes lecteurs.

IL EST DIFFÉRENT, SERA-T-IL AC

Dès 3 ans, la scolarisation est une obligation pour tous les enfants, quelles que soient leurs différences. Dans chaque département est institué un service public de l'École inclusive, avec une commission d'affectation spécifique chargée de proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap.

VERS QUI SE TOURNER POUR DIAGNOSTIQUER UN HANDICAP ?

Le médecin traitant oriente les parents vers le bon spécialiste qui pourra poser le diagnostic. Ensuite, ils peuvent se rendre à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui les renseignera sur le dispositif de compensation matérielle, financière et humaine. Elle établit, avec

les parents, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui détermine si l'enfant a besoin de matériel spécifique, d'aménagements, ou d'une aide humaine individualisée (AESH). Sa mise en œuvre et son suivi sont mis en place par un enseignant référent.

Le PPS peut recommander

une scolarisation en ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)-école. Ces classes sont adaptées au handicap mental et moteur. Elles sont limitées à 12 élèves et situées dans des écoles.

Retrouvez **ICI** le dossier « Handicap et inclusion scolaire » de La voix des Parents n° 427.

SIMPLE DIFFICULTÉ PASSAGÈRE POUR APPRENDRE OU TROUBLE À PRENDRE EN COMPTE PLUS SÉRIEUSEMENT : COMMENT FAIRE LA PART DES CHOSES ?

A l'école, les enseignants peuvent repérer des troubles de l'apprentissage chez les jeunes enfants (dyslexie, dyscalculie, troubles de la parole ou du langage). L'enseignant ou le psychologue

scolaire recommanderont aux parents de rencontrer un orthophoniste par exemple. Les Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) peuvent également aider ces enfants. Ils rassemblent

des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés qui viennent en renfort de l'équipe pédagogique d'une école et interviennent pendant les heures de classe.

ACCEPTÉ ET HEUREUX À L'ÉCOLE ?

EN SAVOIR PLUS

UN VADE-MECUM SUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Retrouver dans ce vade-mecum, à télécharger [ICI](#), toutes les informations et les conseils pour la scolarisation des enfants souffrant de handicap, de troubles Dys...



À SAVOIR

COMMENT SAVOIR SI SON ENFANT EST PRÉCOCE ET QUE FAIRE QUAND LE DIAGNOSTIC EST POSÉ ?

« Il y a une espèce de fantôme qui est très, très, contemporain de « mon enfant est précoce ». Donc, il ne tient pas en place en classe parce qu'il s'ennuie. A nous, avec nos outils, d'essayer d'évaluer si cet enfant est vraiment précoce. Ça arrive rarement. D'ailleurs il y a des enfants précoces qui n'ennuient personne, qui sont extrêmement tranquilles » explique Béatrice Copper-Royer, psychologue spécialisée dans la clinique de l'enfant et de l'adolescent

Les enfants précoces ou surdoués sont capables de performances inhabituelles pour leur âge. Ce sont des enfants très éveillés, qui s'expriment particulièrement bien, comprennent les choses instantanément.

Pour ces 2,3% d'enfants, en concertation avec la famille, un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) peut être mis en place pour qu'ils se sentent bien à l'école.

L'ASTUCE

LE RÉSEAU ASSOCIATIF

« Mon enfant est précoce et je me suis tournée vers l'Association Nationale des Parents d'Enfants Intellectuellement Précoces (ANPEIP), qui m'a beaucoup aidé. Il y a des associations locales aussi qui aiguillent les parents vers les bons spécialistes.»

LUC, CLERMONT-FERRAND

LA PEEP AUX CÔTÉS DES PARENTS

Quand un enfant est porteur de handicap, de troubles de l'apprentissage, ou s'il est précoce, ses parents se heurtent trop souvent à l'incompréhension de ses enseignants et de l'école. Groupe de travail, mise en réseau, formation... la PEEP agit pour que ça change !

UNE MEILLEURE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Pour la PEEP, « les enseignants ne sont pas assez formés à recevoir dans leur classe des enfants handicapés. »

Un manque de formation qui peut conduire les enseignants à vivre des situations difficiles en classe : « Nous ne sommes pas formés à recevoir des enfants à besoins spécifiques. Il faut faire au cas par cas, aller à la pêche aux informations, aux conseils... Il m'est arrivé de me sentir perdu devant ma classe. J'aurais aimé avoir un expert à côté de moi pour m'expliquer ce que je devais faire » explique Samuel, enseignant

à Créteil (Val-de-Marne).

Une année, Amélie, enseignante à Bordeaux, s'est trouvée confrontée à un élève qui avait de sévères troubles du comportement : « il ne tenait pas en place. Il se levait, hurlait, courait entre les rangées, je ne savais pas comment faire pour qu'il se concentre, j'avais le sentiment qu'il était très malheureux à l'école et dans ma classe. Les autres élèves étaient épuisés, ils n'arrivaient pas à se concentrer et les parents s'écharpaient devant l'école ».

Si les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) peuvent aider les enseignants, tous les élèves en difficulté ne peuvent pas en bénéficier.

LA PEEP : UN INTERLOCUTEUR FIABLE POUR LES PARENTS

La PEEP travaille à former un réseau de référents Santé Prévention dans tous les territoires où elle est représentée.

Les parents qui rencontrent des difficultés, qui ont besoin d'aide, de renseignements, peuvent solliciter leurs élus PEEP locaux, qui les adresseront aux référents PEEP de leur département.

Pour bénéficier de formations, les présidents d'association peuvent écrire à : espace.formation@peep.asso.fr.

Une adresse mail unique pour les parents : sante.prevention@peep.asso.fr.

TS D'ENFANTS DIFFÉRENTS

LE RÉCIT

« A L'ÉCOLE, LES AUTRES LE REGARDAIENT BIZARREMENT »

« A 7 ans, Félix a été diagnostiqué : il souffre d'Arthrite Chronique Juvénile Idiopathique, auto immune, évolutive, de forme sèche atypique : une inflammation des articulations très agressive. Dès lors, j'ai enfilé mon costume de wonder woman : oublié le boulot, j'avais jusqu'à 7 rendez-vous par semaine (examens radiographiques, échographique, IRM, suivi de kinésithérapie, suivi psychiatrique, suivi ophtalmique, car cette maladie attaque aussi les yeux.)

A l'école, les autres le regardaient bizarrement, car il avait un cartable à roulettes, il était maigre, il a perdu ses cheveux à cause de la chimio. Mais surtout, son école était tout en étages et la mairie ne pouvait pas financer de travaux pour mettre en place un ascenseur. Alors, nous avons dû le changer d'école pour une autre à 11 km de chez nous, de plain-pied. Toutes ces démarches prennent beaucoup de temps ! »

ANNE-MARIE, BOUGUENAIS

LES PARENTS

« C'EST À MOI D'ADAPTER LES EXERCICES POUR MON FILS »

« Mon fils a un syndrome d'Asperger, mais il n'a été diagnostiqué qu'à 11 ans. Nous avons eu la chance de tomber sur des gens formidables à l'école. A la maternelle, il a pu bénéficier d'un agent municipal d'inclusion à la demande de la directrice. Ensuite, en CP, nous avons pu obtenir un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH). Elle l'aidait, réduisait les exercices, lui faisait faire des pauses s'il en avait besoin. Une année, nous avons dû demander à le changer de classe, car il était avec une enseignante très exigeante, avec qui il fallait absolument être très bon. Aucun enseignant n'adapte les exercices à mon fils : je dois me débrouiller toute seule pour trouver des méthodes qui correspondent à sa maladie et les donner à la maîtresse. »

NATHALIE, COURBEVOIE

QUE FAIRE À LA MAISON, POUR SON ENFANT S'ÉPANOUISS

Les parents peuvent aider leur enfant à vivre une scolarité épanouie, en s'intéressant à ce qu'il vit à l'école ou en l'aidant à surmonter ses craintes et ses difficultés.

ÉCOUTER SON ENFANT

L'école, ce sont des leçons, des devoirs, des notes mais ce sont aussi des copains, des découvertes, des sorties scolaires ; tout un univers dans lequel l'enfant évolue, apprend et s'amuse et qu'il est heureux de faire partager à ses parents.

Un enfant peut aussi rencontrer des difficultés, pas seulement dans les apprentissages, mais dans ses rapports aux autres. Les parents peuvent encourager leur enfant à leur raconter ce qu'il fait à l'école, afin de mieux le comprendre et pour mieux l'aider. Un enfant réussira toujours mieux si ses parents s'intéressent à sa scolarité.

SUIVRE SES PROGRÈS

Mohamed est élu PEEP dans une école à Boulogne et il s'étonne : « Les parents ne prennent jamais rendez-vous avec la maîtresse de leur enfant. Moi, je le fais une fois par trimestre et c'est toujours très intéressant ». Valérie, elle, recommande aux parents de se faire accompagner par un parent élu en cas de difficulté : « certains parents ont un passé douloureux avec l'école et sont stressés quand ils rencontrent l'enseignant de leur enfant. »

L'enseignant peut aussi solliciter les parents pour une rencontre, pour leur faire part de difficultés que rencontrerait leur enfant, ou

de problèmes de comportement.

LES DEVOIRS

A l'école élémentaire, les devoirs se limitent (en théorie) à des leçons à apprendre et des exercices à l'oral. Ils sont inscrits dans le cahier de texte que les enfants remplissent en fin de journée. Sur un coin de table dans la cuisine avec toute la famille ou bien sur un petit bureau au calme dans sa chambre, chaque enfant est différent et peut choisir ce qui lui convient le mieux pour bien travailler.

L'essentiel est d'instaurer un rituel qui les suivra toute leur scolarité.

QUE SE À L'ÉCOLE?

L'ENSEIGNANT

« LES DEVOIRS ? 10 MINUTES CHRONO »

En CP, les leçons se limitent en général à quelques lignes de lecture, une poésie à apprendre ou une leçon à relire. « J'ai 27 élèves dans ma classe, alors je ne peux pas tous les faire lire chaque jour. Les leçons permettent de faire le lien avec la famille, les élèves se sentent grandir aux yeux de leurs parents. Mais cela ne doit pas durer plus de 10 minutes, un quart d'heure au maximum. »

MARC, ENSEIGNANT EN CP

LES PARENTS

« SE CONCENTRER, ÇA S'APPREND »

« Notre enfant est assez rêveur. Il n'a pas eu de difficulté pour l'apprentissage de la lecture car il était en forte demande. C'est plutôt sur le rythme soutenu en classe, notamment lors des évaluations, qu'il a rencontré plus de difficultés : il ne finissait pas les exercices dans le temps imparti, faute de concentration. Nous avons réglé (et c'est encore d'actualité) cela à la maison et avec la maîtresse, en lui faisant prendre conscience du fait qu'il devait se concentrer au moment voulu.

Dans le courant du mois de mai, nous avons tout de même consulté un ORL pour contrôler qu'il n'y avait pas de perte d'audition.

VALÉRIE, PARIS

LUI APPRENDRE À S'ORGANISER ET À ÊTRE AUTONOME

Prendre ses affaires de sport ou non, bien organiser son cartable, apprendre la bonne leçon : l'école primaire incite les élèves à gagner en autonomie.

A la maison, les parents peuvent les y aider.

Ils peuvent, par exemple, établir avec l'enfant une liste de ce qu'il doit apporter à l'école le matin, en fonction de son emploi du temps. Il apprendra ainsi comment préparer son cartable selon les jours de la semaine.

Les parents peuvent aussi afficher un emploi du temps bien en évidence à la maison, avec un code couleur ou des gommettes, pour qu'il se repère entre les jours d'école et les activités extrascolaires.

D'après les recommandations de la sécurité routière, à partir de 8 ans, un enfant peut progressivement apprendre à aller à l'école tout seul, s'il connaît bien le trajet et qu'il n'y a pas trop de rues à traverser.

Mais tous les enfants sont différents et seuls les parents

peuvent juger à quel âge le leur est assez mûr pour le faire.

VALORISER SON ENFANT AUTREMENT : LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Pour Béatrice Copper-Royer, psychologue spécialisée dans la clinique de l'enfant et de l'adolescent, auteur de "Vos enfants ne sont pas des grandes personnes", à 6 ans, les enfants sont prêts pour commencer à pratiquer des activités extrascolaires, selon leur goût et leur énergie.

30 minutes de sport par jour à la rentrée

Depuis la rentrée 2022, les « trente minutes d'activité physique quotidienne » sont généralisées dans toutes les écoles. Certains enfants ont besoin de plus d'activités physiques, ou d'approfondir un sport en particulier.

A l'école, ils peuvent être inscrits à l'association sportive, s'il y en a une, par exemple. Ces associations sont gérées par les enseignants, des parents ou des intervenants extérieurs et

s'intègrent complètement dans le projet d'école.

Pour en savoir plus sur le sport à l'école, consultez notre dossier spécial paru dans *La Voix des Parents* n° 448 (octobre 2023).



Certains enfants ne demandent qu'à développer leur sensibilité artistique : musique, théâtre... Les renseignements sont disponibles à la mairie.

S'ENNUYER, C'EST BIEN AUSSI

Beaucoup de parents sont sous pression. Certains réagissent en organisant de multiples activités pédagogiques. Pourtant, les spécialistes du développement de l'enfant recommandent de maintenir des temps d'ennui. Pour la psychologue Ety Buzyn, auteur de « Papa, maman laissez-moi le temps de rêver », l'ennui est nécessaire au développement de leur imagination et de leur autonomie. Elle conseille de leur laisser des moments sans aucune activité cadrée.

LES PARENTS

APPRENDRE AUX ENFANTS À S'ORGANISER

« Depuis le début du CP, il pense à son cartable le matin. Au fil de l'année, il connaît les jours de piscine, de sport, de dessin avec le sac spécifique à emmener ce jour-là. Quand il part chez ses grands-parents pendant les « petites vacances », il fait son sac seul. Il aide ses grands-parents « car ils sont âgés ».

Depuis la semaine de classe transplantée en avril du CP il pense à ce qu'il faut emmener pour la journée, à choisir sa tenue en fonction de la météo et des activités (casquette, Kway, bouteille d'eau). Ils apprennent aussi à raconter leur journée de manière chronologique, et à se projeter sur les activités prévues dans la semaine. »

AURÉLIE, IGNU

L'ASTUCE

SE FAIRE AIDER

« Les parents d'aujourd'hui subissent la pression du mythe du parent parfait. Or, quand des difficultés apparaissent, il peut être bon de consulter un tiers. Il existe notamment des structures d'accompagnement pour les parents: des maisons parents-enfant ou enfant-parents, des maisons vertes, qui peuvent être des lieux de parole où certaines choses se débloquent. »

BRUNO JARRY, DIRECTEUR
DU CLAVIM (CULTURE, LOISIRS,
ACTIVITÉS DE LA VILLE D'ISSY LES
MOULINEAUX)

CONFUSION DES SONS, BÉGAIEMENT, TROUBLE DE LA LECTURE, DYSCALCULIE : QUAND CONSULTER UN ORTHOPHONISTE ?



Françoise Garcia est la vice-présidente en charge de la prévention au sein de la Fédération Nationale des Orthophonistes.

La maîtresse dit qu'il ne comprend pas bien les consignes, pourtant, à la maison, il comprend tout. Faut-il consulter ?

Parfois, les enfants peuvent compenser un trouble de la compréhension dans des environnements qui leur sont familiers et leurs difficultés ne se révéleront qu'en classe : par exemple, la maîtresse va donner une consigne "le groupe bleu installez-vous sur les bancs, on va lire un conte". Il voit que les autres élèves se déplacent, mais il n'a pas compris,

alors il se trompe. Les enseignants alertent les parents qui ne comprennent pas toujours car à la maison il n'y a pas de problème. Un bilan orthophonique peut aider à comprendre d'où viennent ces difficultés.

En novembre, il confond encore les B et les D quand il lit, il hésite beaucoup, est-ce inquiétant ?

Rien d'alarmant en soi. En CP, les enfants sont en phase d'apprentissage de la lecture, il faut leur laisser du temps : ils ont une année scolaire devant eux. Les réponses peuvent

être pédagogiques et familiales dans un premier temps. A mon cabinet, je reçois des dizaines de coups de téléphone de parents anxieux aux vacances de la Toussaint. Je leur dis de patienter quelques temps et de me rappeler s'il n'y a aucun progrès. En général, ils ne rappellent pas !

Par contre, si ce symptôme est associé à d'autres, il peut être utile de consulter : s'il confond systématiquement les sons proches, s'il a des difficultés de compréhension, là il faut faire un bilan chez un orthophoniste. Si un enfant dit "deunne" pour "donne" ou "roquin" pour "requin", il s'agit peut-être de troubles du langage, et s'ils ne sont pas pris en charge, l'enfant aura du mal à entrer dans la lecture.

A la rentrée en CP, il dit encore "saussure" pour "chaussure". Que faire ?

Certains sons sont plus difficiles à prononcer : le "ch" requiert une motricité et une force tonique que tous les enfants n'ont pas encore acquises en entrant en CP. En plus, à

cet âge-là les enfants commencent à perdre leur dents, ce qui n'aide pas à améliorer la prononciation. Un orthophoniste pourra éventuellement vérifier que l'enfant entend bien que "ch" et "s" sont deux sons différents.

Mon enfant bégaie, que peut faire un orthophoniste ?

Là, il y a urgence à consulter. Le problème ne relève d'ailleurs pas toujours de l'orthophonie. Dans un premier temps, je conseillerais de prendre rendez-vous chez un généraliste car le bégaiement peut avoir des causes physiologiques ou bien psychologiques. Si c'est orthophonique, les consultations permettront de mieux contrôler un bégaiement et d'apprendre à l'enfant à vivre avec.

Il a tout le temps la voix cassée, la maîtresse dit qu'il crie tout le temps. Que faire ?

C'est un motif de consultation, car c'est très inconfortable pour l'enfant. Il y a un risque de chronicité. Il est donc important d'agir rapidement.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME AVEC L'ÉCOLE

A l'école, la journée des enfants est rythmée par différents moments et activités : les temps scolaires, le périscolaire et l'extrascolaire. Selon les moments, l'interlocuteur des parents n'est pas le même.

QUI CONTACTER À QUEL MOMENT ?

En cas de problème, le premier réflexe consiste à s'adresser à l'enseignant de la classe. Il est le principal interlocuteur des parents en ce qui concerne les apprentissages et la vie en classe. Il faut bien choisir son moment pour s'adresser à lui : la sortie des classes ne l'est pas car l'enseignant doit être particulièrement vigilant à ce que chaque enfant rentre bien avec la bonne personne. Pour tout ce qui concerne directement l'élève, le plus intéressant est de prendre rendez-vous avec l'enseignant.

Le réseau des parents d'élèves

En cas de problème avec

l'école ou avec l'enseignant, le réseau des parents d'élèves peut être d'un grand secours. Les représentants de parents d'élèves connaissent très bien le fonctionnement de l'Éducation Nationale et les droits des parents. Ils disposent d'une mine d'informations et d'une influence non négligeable.

En cas de désaccord avec l'enseignant, les parents peuvent aussi contacter le représentant de parents PEEP de l'école, ou d'une autre école s'il n'y en a pas dans leur établissement, afin de prendre conseil. Ils peuvent éventuellement être un appui lors d'un rendez-vous avec la di-

rection de l'école par exemple. Il y a aussi des représentants PEEP qui interviennent auprès de la mairie, du rectorat et au niveau national...

La direction et l'inspection de l'Éducation nationale

En second lieu, les parents peuvent solliciter le directeur ou la directrice de l'école. Il n'est pas le supérieur hiérarchique de l'enseignant, mais il est responsable du bon fonctionnement de l'école. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) gère administrativement les écoles et inspecte les enseignants individuellement. En cas de conflit avec un enseignant, il peut intervenir.

ME

OU L'ENSEIGNANT ?

LE RÉCIT

« L'ENSEIGNANTE A ÉTÉ SOMMÉE DE QUITTER L'ÉTABLISSEMENT »

« Nous avons réussi à faire partir une enseignante de l'école élémentaire qui maltraitait les enfants. Ils n'avaient pas le droit d'aller aux toilettes, elle se moquait d'eux.

Un jour, deux enfants ont vomi en classe car ils avaient une gastro, elle leur a fait ramasser leur vomi.

Cela faisait déjà deux ans que des parents envoyaient des courriers pour alerter l'inspection, sans en avertir les représentants des parents

d'élèves. Dès que nous avons été mis au courant, nous sommes intervenus. Il y a eu des réunions avec l'équipe pédagogique de l'école (sans l'enseignante concernée) et l'inspecteur est venu trois fois en un mois.

Finalement, elle a été sommée de quitter l'établissement.

Je crois que cela ne serait pas arrivé sans les associations de parents d'élèves. »

GÉRALDINE, PARIS

QUELS SONT LES DROITS D'UN PA

Les parents et l'école travaillent ensemble à la réussite des enfants, mais il peut arriver qu'il y ait des tensions.

Les parents ont leur rôle à jouer : ils participent et font avancer l'école.

UN PARENT D'ÉLÈVE A LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ

Les parents reprochent régulièrement à l'école son manque de transparence. Même si l'école est encore peu ouverte sur son environnement, il existe des moyens de se tenir in-

formé : en sollicitant l'enseignant par exemple, ou en regardant son livret scolaire, distribué régulièrement.

Ensuite, à plusieurs moments de l'année, la direction de

l'école peut organiser des réunions entre les parents et l'enseignant d'une classe. Surtout n'hésitez pas à poser toutes vos questions. Il y en a au moins une dans l'année.

UN PARENT D'ÉLÈVE EST REPRÉSENTÉ

Le premier moyen de participer à la vie de l'école, c'est de voter aux élections des représentants de parents d'élèves qui ont lieu au milieu du mois d'octobre.

Chaque parent est électeur et éligible mais ne dispose que d'une voix, même si plusieurs de ses enfants sont dans la même école. Une urne est disposée dans l'école à cet effet, mais il

est aussi possible de voter par correspondance, sous enveloppe ou, éventuellement, par voie électronique. Les parents élus font le lien avec la communauté éducative (directeur, enseignants, médecin scolaire et assistante sociale).

Ils représentent les parents lors du **conseil d'école** qui se réunit trois fois par an pour voter le règlement in-

térieur, adopter le projet d'école, faire des demandes à la mairie concernant les locaux scolaires, ou à l'Education nationale (EN) pour l'ouverture de classes par exemple.

Le conseil d'école réunit les enseignants et la direction de l'école, un représentant de l'EN, un représentant de la mairie et les parents d'élèves élus (1 par classe).

PARENT D'ÉLÈVE ?

L'ASTUCE

SE SENTIR UTILE AU SEIN DE L'ÉCOLE

« Être représentante des parents d'élèves m'a permis d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement de l'école et de son environnement, d'être au cœur de l'école, en contact avec les enseignants. Je me sens utile quand j'apporte des idées ou que j'aide à désamorcer des situations tendues entre parents et enseignants. Le moment du conseil d'école est très enrichissant. »

ANNE, OZOIR-LA-FERRIÈRE

À SAVOIR

QUI FAIT QUOI ?

Le ministère de l'Éducation nationale

Le ministère fixe les programmes, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles. Il s'assure de la qualité et de la conformité des enseignements.

Les services départementaux de l'Éducation nationale

Le département gère les personnels enseignants en les répartissant sur l'ensemble des établissements. Il recrute les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour les enfants en situation de handicap.

La commune

La commune est propriétaire des locaux des écoles, qu'elle met à disposition de l'Éducation nationale. Elle se charge de l'entretien des bâtiments. C'est elle qui organise (seule ou en regroupement de communes) et finance la cantine. Elle organise et gère le personnel de la cantine, des centres de loisirs et les animateurs des ateliers périscolaires.

LA PEEP, DU CÔTÉ DES PARENTS

C'est le plus de la PEEP : pas besoin d'être un expert pour être élu représentant. La fédération propose à chacun de ses élus l'accès au centre de ressources PEEP pour mieux comprendre le fonctionnement de l'école, connaître les droits des parents représentants et leur domaine d'action : fonctionnement du Conseil d'école, rôle des parents représentants. Les associations qui le souhaitent peuvent prendre contact pour des renseignements à l'adresse suivante: peep@peep.asso.fr.

DEVENIR REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES

Et pourquoi pas vous ? Il y a un siège à pourvoir par classe.

Pour se présenter, il suffit de rejoindre la liste d'une fédé-

ration d'associations de parents d'élèves comme la PEEP, ou d'en créer une (elle n'a pas besoin d'être complète mais doit compter au

moins deux noms). Le mode de scrutin est proportionnel, les candidats siègent dans l'ordre d'apparition sur la liste.

LE RÉCIT

« Depuis que je suis élue PEEP, je comprends le fonctionnement de l'école et les relations entre tous les intervenants : mairie, sous-traitants (cantine) et autres instances de l'Education nationale. Cette connaissance personnelle des intervenants, de leur personnalité, de leurs possibilités me permet de comprendre pourquoi certaines choses fonctionnent et d'autres moins. C'est essentiel pour agir. »

NATHALIE, ROISSY-EN-BRIE

POURQUOI LA PEEP ?

Pour la PEEP, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ils ont un rôle à jouer au quotidien au sein de l'école. La PEEP, c'est un réseau national de 700 associations locales actives, et un interlocuteur majeur auprès des pouvoirs publics. La PEEP s'engage sur les grands chantiers de l'école : service de santé scolaire, sécurité des établissements, aménagement des rythmes scolaires, enseignement des langues vivantes, orientation, apprentissages fondamentaux, handicap etc.

Ni de droite, ni de gauche, ni un syndicat, la PEEP met la question éducative au centre de toutes les attentions. Son unique préoccupation est l'intérêt de l'enfant dans le système éducatif français, de tous les élèves. Les parents PEEP écoutent, partagent, leurs connaissances et leur expérience. Ils mettent aussi à disposition des familles, les informations et les contacts précis dont ces dernières ont besoin. Ils constituent le réseau d'entraide le plus efficace pour que les parents se sentent moins seuls.

QUELS SONT LES DROITS D'UN PARENT D'ÉLÈVE ?



La plus grande communauté de parents d'élèves de France : un réseau de

700
associations locales

LA PEEP, C'EST...

Des services malins pensés pour les parents d'élèves, par des parents d'élèves

Une conviction : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ils ont un rôle à jouer au quotidien au sein de l'école



Des arguments pour défendre l'intérêt de l'enfant et des parents d'élèves face aux institutions nationales

Un think tank scientifique, une veille permanente et des groupes de travail pour offrir aux parents les réponses les plus pertinentes à leurs interrogations

CONTACTS UTILES

L'école

.....
.....

Le centre de loisirs

.....
.....

Le pédiatre

.....
.....

Les interlocuteurs PEEP

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LEXIQUE

AESH – Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap. Il s'agit d'une aide humaine, qui permet aux élèves porteurs de handicap d'accéder aux apprentissages et de s'intégrer à l'école.

APC – Activités Pédagogiques Complémentaires : aide en petit groupe pour les élèves en difficulté (avec l'accord des parents).

Conseil d'école – Il réunit le directeur de l'école, le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal, les enseignants de l'école, les représentants élus des parents d'élèves, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, pour débattre des projets de l'école.

Conseil des maîtres – Il réunit la direction et les enseignants. Il se réunit une fois par trimestre pour analyser la progression des élèves.

IEN – Inspecteur de l'Education Nationale. Il est le supérieur hiérarchique des enseignants. Il les inspecte et les conseille dans leur travail.

PAI – Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

est mis en place lorsque la scolarité d'un élève nécessite des aménagements, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant.

PAP – Plan d'accompagnement personnalisé ; créé en 2015 pour les élèves « dys » notamment, n'ayant besoin que d'aménagements pédagogiques,

PPRE – Programme Personnalisé de Réussite Educative. Il est destiné aux élèves en difficulté scolaire persistante.

PPS – Projet Personnalisé de Scolarisation. Il organise le parcours pédagogique de l'élève. Il est établi en concertation avec la famille par la Maison départementale des personnes handicapées.

RASED – Réseaux d'Aide Spécialisés aux Elèves en Difficulté. Leur travail est complémentaire des enseignants. Ils apportent une aide pédagogique ou éducative.

TAP – Ce sont les Temps d'Activités Péri-scolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

ULIS – Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Elle accueille des enfants porteurs de handicap dans le cadre du projet d'école.

SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE PERSONNALISÉ

DU CP À LA TERMINALE

PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne

AVEC DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inclus



Matières

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Philosophie
- Histoire
- Géographie
- Physique
- Chimie
- SVT
- Allemand
- Espagnol
- Italien



Aide
aux devoirs
en ligne

Pour échanger avec des enseignants issus de l'Éducation nationale, disponibles en visio ou par téléphone, de 17h à 20h, du lundi au dimanche (sauf vendredi), vacances scolaires comprises (hors Juillet-Août).



Ressources
Pédagogiques
en ligne

Plus de 10 000 ressources pédagogiques variées et adaptées à chaque niveau scolaire sont disponibles en illimité : fiches de cours, exercices et corrigés, révisions brevet/bac, quizz, audios, vidéos...



Documentaliste
en ligne

Un documentaliste en ligne est à disposition des élèves pour les aider dans leurs recherches afin de trouver rapidement les documents les plus appropriés à leurs besoins.

Renseignez-vous auprès de votre APE pour connaître les conditions d'accès à ce service. Contact : peep@peep.asso.fr.